

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal  
Séance du 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 022/2024	DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CGCT
--------------------------	-------------------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre,

Le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 5 avril 2024.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, M. Quéraud, Mme Fond, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Bihan, M. Simonet, M. Jegouic, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

M. Brianceau (pouvoir à Mme Landier), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à M. Chusseau), M. Gaglione (pouvoir à Mme Guiu), M. Marion (pouvoir à M. Quénéa)

**Absents non excusés :**

Mme Coirier, adjointe

M. Pineau, M. Mabon, M. Vendé, M. Le Forestier, Mme Bennani, Mme Douaisi, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Jean-Christophe Faës a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

**OBJET : DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CGCT :**

**Mme Agnès Bourgeais** donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération en date du 24 février 2022, le conseil municipal a délégué ses attributions au maire et à ses adjoints dans 27 domaines prévus par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Aux termes de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets. En outre le maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

C'est dans ces conditions qu'il vous est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis le dernier conseil et notamment des marchés passés et de leurs avenants.

**Le conseil municipal,**

Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°23\_2022 du 24 février 2022,

**Après en avoir délibéré,**

- prend acte des décisions prises par Mme la Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales mentionnées dans l'annexe ci-après.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Christophe Faès



La maire,  
Agnès Bourgeais



## Conseil Municipal du 11 avril 2024

### Informations : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire vous transmet les informations suivantes :

Alinéa 4 - Délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :

N° marché (signature du marché valant décision dès le 1er €)	Opérations	Lot numéro et intitulé	Titulaire	Objet	Montant € HT	Date Préfecture	Date de notification
2202606 - AVT 3	Mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2022	lot 6 : plomberie sanitaire - chauffage ventilation	FORCENERGIE	Avenant 3 augmentatio n	2 660,70 €	non	07/02/2024
2200602 - AVT 2	Rénovation des façades du château de la Classerie	lot 2 : zinguerie	BLONDY COUVERTURE	Avenant 2 augmentatio n	1 938,44 €	26/02/2024	26/02/2024
2301401	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi- accueil à la Trocardière	lot unique	ATELIER GIET ARCHITECTURE	Attribution	421 808,44 €	29/01/2024	30/01/2024
2304801	Entretien des réseaux d'eaux usées et pluviales et des ouvrages annexes des bâtiments communaux de la Ville de Rezé 2024-2028	lot unique	ORTEC ENVIRONNEMEN T	Attribution	240 000,00 €	08/03/2024	08/03/2024
2400500	Maintenance et hébergement du logiciel ARPEGE	lot unique	ARPEGE	Attribution	71 261,08 €	non	08/03/2024
2202003 - AVT 4	Réfection des couvertures de bâtiments communaux - PPI 2022	lot 3 : couverture	BLANDIN	Avenant 4 diminution	-9 391,23 €	08/03/2024	11/03/2024
2301204 - AVT 2	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux	lot 4 : charpente métallique	AMH	Avenant 2 augmentatio n	1 003,44 €	07/03/2024	07/03/2024

	2023						
2301207 - AVT 2	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2023	lot 7 : plâtrerie et faux plafond	CHEZINE BÂTIMENT	Avenant 2 augmentation	1 401,16 €	07/03/2024	11/03/2024
2202501 - AVT 1	Réalisation d'études préalables et de programmation pour la construction d'un multi accueil	lot unique	MP CONSEIL	Avenant 1 diminution	540,00 €	non	14/03/2024
2201102	Réservation de berceaux dans des crèches inter-entreprises et/ou privées Relance du lot 2	lot 2 : réservation de berceaux quartier Ragon (hors quartier MIN)	HAPPY BABEES REZÉ	Attribution	forfait annuel 10 places : 86 521,70 €HT	non	18/03/2024
2304401	Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de végétalisation de cours d'école du groupe scolaire Ragon	lot unique	DE LONG EN LARGE	Attribution	26 325,00 €	non	20/03/2024

**Alinéa 5 - Décision de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

Lieu	Locataire	Destination	Type Convention	Durée	Loyer/Charges
Rue Willy Brandt Portion de la parcelle CH 533	IRIS INDUSTRY SOLUTIONS	Base vie chantier sur une portion du parking du CTM	Autorisation temporaire d'occuper le domaine public	Du 25/03/24 au 13/04/2024 du 12/08/2024 au 16/08/2024	Tarif stationnement pour une base vie 364,40 € pour la 1ère période d'occupation 91,10 € pour la 2nde période d'occupation
Rue du Port Parcelle AC 369 et portion de la parcelle AC 370	Nantes Métropole	Base vie chantier pour l'aménagement de la cale de Trentemoult	Convention de mise à disposition précaire	Du 01/04/2024 au 31/08/2024	Loyer : gratuit Charges : refacturation des fluides au réel

• *Jardins familiaux :*

- M. Rabah Challal, Parcelle 9, Port au Blé - Gare
- La CIM E, Parcelle 12, Port au Blé – Gare
- M Julien Coubron, Parcelle 15, Port au Blé - Gare
- M. Géry Collin, parcelle 6, Jaguère
- Mme Kaya Arzu, parcelle 10, Jaguère
- M. Mehmet Yurttapan, parcelle 17, Jaguère
- M. Milan Houssay, parcelle 14, Jaguère
- Mme Gabrielle Degbey, parcelle 8, Hamon
- M. Guillaume Batard, parcelle 11 bis, Barbonnerie

- M. Julien Guiheneuf, parcelle 11, 3 moulins
- Mme Virginie Hall, parcelle 6, 3 moulins

**Alinéa 6 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes :**

*Indemnités de sinistre :*

Société	Référence sinistre	Remboursement
SMACL	SINISTRE VEHICULE DU 15/11/2023 CONTRAT N° 3032-8	3 404.40 €

**Alinéa 11 – Délégation pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :**

De février à avril 2024 :

Intervenants	N° dossier	Date	Montant
Parthema	23D000967	22/02/2024	1 008,00 €
CVS	146342 - 401478	11/03/2024	2 340,00 €

**Alinéa 17 – Délégation pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal :**

De février à avril 2024:

Marque	Immatriculation	Date	Sinistre	Responsabilité
Renault Kangoo	AN-584-VE	16/02/2024	Choc	100%
Peugeot Expert	GA-156-JQ	18/02/2024	Dégradation	0%
Peugeot Boxer	EV-411-CQ	19/02/2024	Vandalisme	0%
Kubota	464 CCM 44	27/02/2024	Bris de vitre	0%